

PREAVIS MUNICIPAL 11/2023

concernant l'adoption des modifications du projet de réaménagement de la Vy-des-Mores (modération de trafic & mobilité douce) et la proposition de levée de l'opposition

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En date du 28 juin 2023, le Conseil communal a adopté le préavis municipal n° 03/2023 concernant une *demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce*.

Ce projet avait auparavant été soumis à l'examen préalable des Services cantonaux et a reçu un préavis positif le 14 avril 2023. A ensuite été soumis à l'enquête publique le projet de réaménagement de la Vy-des-Mores ainsi que la servitude de passage public à pied nécessaire à la réalisation des travaux sur les parcelles n° 586 et n° 913, conformément à la *Loi sur les routes* (BLV 725.01) et au *Code rural et foncier* (BLV 211.41), entre le 8 septembre et le 9 octobre 2023, inclusivement. Durant l'enquête, nous avons reçu une opposition.

Afin de se conformer à l'art. 13 de la *Loi sur les routes* et à l'art. 42 alinéa 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions* (BLV 700.11), le Conseil communal statue sur la proposition de réponse aux opposants et sur les éléments modifiés. Ce sont ces deux objets qui font le contenu du présent préavis.

2. Traitement des oppositions

Une unique opposition a été déposée pendant la durée de l'enquête. Les opposants ont été entendus lors d'une séance de conciliation, le 31 octobre 2023.

En synthèse, l'opposition porte sur l'abattage des platanes ainsi que sur l'augmentation de la capacité de stationnement qui va accroître la circulation sur la Vy-des-Mores.

Sensible à certains arguments, la Municipalité a fait une proposition d'adaptation du projet, permettant de répondre aux craintes des opposants, en réduisant de moitié le nombre d'arbres abattus et en maintenant le statu quo du nombre de places de parc. Malgré cette proposition, les opposants ont déclaré vouloir maintenir leur opposition.

La Municipalité souhaite poursuivre avec ce projet adopté par le Conseil qui, nous le rappelons, a déjà reçu l'accord des Services cantonaux, de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) ainsi que de la division Biodiversité et paysage, pour les raisons suivantes :

- Le projet, tel que présenté avec la réfection complète de la route et la mise en place du seuil et des pôles cônes, permet l'aménagement d'une future zone 30 sur ce secteur, ce qui n'est pas possible dans sa configuration actuelle.
- La réfection de l'intégralité des couches d'enrobé permet une rénovation durable de la chaussée pour les vingt prochaines années et d'améliorer les qualités phoniques par la pose d'un tapis phonoabsorbant.
- La mise en place d'un important cheminement de mobilité douce continu de 2.50 m avec un revêtement différencié sur la séquence centrale permettra d'accéder de manière sécurisée aux infrastructures scolaires et de loisirs.
- La plantation compensatoire d'une vingtaine d'arbres, dont au minimum onze sur l'alignement historique des platanes, permet d'améliorer et de renforcer la biodiversité et de contribuer à lutter contre les ilots de chaleur par l'installation d'arbres d'essences indigènes adaptées.
- La réorganisation du parking permet de sécuriser les conflits entre les zones piétonnes sans pour autant diminuer l'offre et en y ajoutant une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

3. Adoption des modifications suivantes, à savoir :

- **la suppression de quatre places de parc ;**
- **le maintien de quatre arbres.**

Sensible à certains éléments de l'opposition, la Municipalité souhaite poursuivre ce projet en y apportant les modifications telles que figurées sur le plan annexé au présent préavis.

La modification proposée par la Municipalité, pré-validée par la DGMR, consiste à supprimer les quatre places latérales prévues en grille-gazon le long de la Vy-des-Mores, ce qui ne péjore pas la qualité du projet et maintient le nombre de places par rapport à la situation actuelle.

Cette modification permet la création d'une réelle fosse de plantation aux dimensions généreuses, assurant le maintien des quatre platanes existants dans ce secteur et de maintenir voire améliorer la biodiversité par la mise en place d'aménagements de qualité sans pour autant péjorer les principaux objectifs qui sont la mise en place d'une continuité piétonne, la sécurisation des mobilités douces et la modération de trafic.

4. Suite de la procédure

Après l'adoption par le Conseil communal de la levée d'opposition contenue dans le courrier de réponse aux opposants annexé au présent préavis et de la modification des éléments mentionnés ci-dessus, ces derniers seront transmis au Service des routes du Canton qui procédera lui-même à la levée de l'opposition et la communiquera directement aux opposants. Sans recours de ces derniers, la DGMR procédera à une adoption finale du projet par le Canton, qui fera l'objet d'une parution dans la *Feuille des avis officiels* (FAO).

5. Coût du projet

La modification telle que proposée par la Municipalité n'engendrera pas de coût supplémentaire.

6. Conclusion

Au vu des éléments cités dans le présent préavis, la Municipalité souhaite la réalisation du projet de réaménagement de la Vy-des-Mores (modération de trafic & mobilité douce) tel que modifié et, par conséquent, demande la levée de l'opposition.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

7. Décision

La Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 21 novembre 2023, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu	le préavis municipal 11/2023,
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu	le rapport de la Commission des routes,
Décide	d'accepter le préavis no 11/2023, d'adopter les modifications du projet, à savoir la suppression de quatre places de parc et le maintien de quatre arbres, de lever l'opposition relative au projet.

Commugny, le 23 novembre 2023

La Municipale responsable : Caroline Schaerer

Au nom de la Municipalité

la vice-syndique

le secrétaire

F. Decurnex Gonzalez

M. Palma

Annexes :

1. plan modifié du projet de réaménagement de la Vy-des-Mores
2. lettre d'opposition du 6 octobre 2023
3. procès-verbal de la séance de conciliation du 31 octobre 2023
4. courriel de détermination des opposants du 12 novembre 2023
5. projet de courrier pour la levée d'opposition

Rapport sur le préavis municipal n° 11/2023 concernant l'adoption des modifications du projet de réaménagement de la Vy-des-Mores (modération de trafic & mobilité douce) et la proposition de levée de l'opposition

Commugny, le 27 novembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes a rencontré La Municipale Mme C. Schaerer ainsi que le secrétaire M. M. Palma le 22 novembre 2023 pour la présentation du préavis 11/2023. La Commission des Routes était présente au complet.

Introduction

Pour mémoire, le Conseil communal a adopté le préavis municipal no 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce le 28 juin 2023.

Suite à la mise à l'enquête, la Commune a reçu une seule opposition le 6 octobre 2023 et une séance de conciliation a eu lieu avec les opposants le 31 octobre 2023.

Modifications suivantes à adopter

Suite à cette rencontre, la Municipalité a fait une proposition d'adaptation du projet pour répondre aux craintes des opposants.

- 1) la suppression de quatre places de parc au bord de la route
- 2) le maintien des quatre arbres

La Commission des routes accepte à l'unanimité ces deux modifications qui nous semblent cohérentes et ne péjorent pas la qualité du projet initial. Le nombre de places de parc correspond à la situation actuelle et le maintien de quatre arbres permet aussi la création d'une fosse de plantation supplémentaire qui améliore la biodiversité.

Malgré la proposition d'une modification du projet, les opposants ont déclaré vouloir maintenir leur opposition.

Suite de la procédure

Afin de pouvoir continuer ce projet, on demande au Conseil communal d'accepter ces modifications ainsi que la levée d'opposition annexée au préavis.

La suite de la procédure sera transmise au Service des routes du Canton qui procédera à la levée de l'opposition et qui communiquera directement aux opposants.

La Commission des routes a demandé pourquoi le projet n'a pas réduit son coût et la réponse fut qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires, mais à ce stade on ne peut pas encore évaluer les éventuelles économies.

Conclusion

La Commission des routes, à l'unanimité, recommande au Conseil communal d'accepter le projet de réaménagement de la Vy-des-Mores (modération de trafic & mobilité douce) tel que modifié et, par conséquent, demande la levée de l'opposition.

Les membres de la Commission des routes

Alonso Ilona

Kuhn Philippe

Gilliéron Guillaume

Mast Gaëtane

Knoepfli Hans-Jörg